

ACCORD-CADRE 2021-13

ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE CONSULTATION STRUCTURE OBLIGATOIRE DE MEMOIRE TECHNIQUE

1. Présentation de la société :

- Forme juridique de la société
- Date de création
- Spécialités de la société et références clients (permettant d'apprécier l'exhaustivité de leurs réalisations)
- Effectif au siège

2. Moyens humains :

- Organigramme général de la société
- Equipe projet (chargé d'affaires, assistance administrative, comptabilité)
- Equipe exécution (avec qualifications et missions),
- Organisation mise en place pour faire face à plusieurs chantiers simultanés, et capacité à répondre à une demande de renforts

3. Méthodologie :

- Prise en compte de la contrainte des travaux en site occupé (sécurité et propreté du chantier)
- Phasage de l'opération (avec durée de chaque phase)
- Descriptif de la solution technique
- Matériels et matériaux utilisés : références, fournisseurs, délais d'approvisionnement
- Références de la société sur les prestations prévues à l'accord cadre

4. Développement durable

- Politique de traitement des déchets (tri, recyclage, valorisation)
- Utilisation de produits répondant aux normes en matière environnementale (Ecolabel européen et/ou certifiés NF environnement)
- Politique environnementale mise en place au sein de la société (utilisation de véhicules non polluants, économies d'eau et d'électricité, utilisation d'énergies renouvelables)
- Politique sociale de la société (formation, emploi de personnes en réinsertion ou atteintes d'un handicap, accueil d'apprentis, égalité hommes/femmes)